



1.1-B INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT

PREAMBULE

Selon l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation « établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

METHODOLOGIE

DEFINITION DES PARCS OUVERTS AU PUBLIC

Les parcs ouverts au public correspondent aux surfaces affectées au stationnement, librement accessibles par le public, que celles-ci soient de gestion publique ou privée, et situés en dehors de la voirie publique.

METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

DONNEES RESSOURCES DE L'INVENTAIRE

Les ressources de l'inventaire sont les suivantes :

- Appui sur les inventaires réalisés dans certains PLU des communes du Pays d'Aix
- Comptages manuels : photos aériennes, Google Street View
- Données de la SEMEPA, du Pilote, du Pays d'Aix
- Etudes de l'AUPA
- Recueil de données sur chargemap.com
- Cartographie en libre accès de l'ADAVA
- Base de données LSA 2017

DONNEES DE L'INVENTAIRE

Ont été exclus de l'inventaire :

- Les places de stationnement sur voirie
- Les poches de stationnement situées dans les lotissements pavillonnaires destinés aux résidents et visiteurs
- Les aires de stationnement privé, en particulier les parkings d'entreprises (ex : La Duranne, Les Milles etc.)
- Le stationnement privé résidentiel : les garages, les parkings souterrains privés, les aires de stationnement privées
- Les espaces de stationnement situés aux pieds des ensembles de logements collectifs

Ont été inclus dans l'inventaire :

- Les parcs de persuasion
- Les parcs-relais (P+R)
- Les parcs en ouvrage
- Les parkings des gares ferroviaires
- Les bornes de recharges pour les véhicules électriques et hybrides
- Les relais-vélos (Pays d'Aix)
- Les arceaux vélos implantés sur l'espace public (Aix-en-Provence, source ADAVA)

RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT

La gestion et la réglementation du stationnement représentent de nombreux enjeux, tels que le renforcement de la qualité des espaces publics et l'équilibre entre les différents modes de déplacement, afin de ne pas favoriser exclusivement l'automobile qui est consommatrice d'espace. C'est également un levier de report modal et de fluidification du trafic automobile : la recherche d'une place de stationnement dans les centres urbains représente 5 à 10% de la circulation.

C'est aussi un outil d'attractivité économique aussi bien sur le plan des recettes que du dynamisme des commerces et des services qui bénéficieront de retombées plus importantes et d'une clientèle plus large grâce à un stationnement mieux géré. Une place de stationnement non réglementée accueillera 1 voiture par jour, avec une réglementation 6 voitures pourront stationner sur le même emplacement.

UNE OFFRE EN STATIONNEMENT CONSEQUENTE ET DIVERSIFIEE

En capacités cumulées, le Pays d'Aix offre près de 14 000 places de stationnement dans les parcs ouverts au public, dont une large part dans les parkings en ouvrage (45%), près d'un quart des capacités liées aux différentes gares ferroviaires (TGV et TER), 20% dans les parcs relais ainsi que 10% dans les parcs de persuasion.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques sont en plein développement. Environ 150 bornes sont disponibles sur le territoire dont 61% uniquement dans

la commune d'Aix, les autres étant disponibles dans une quinzaine de communes. (Sources : *chargemap.com*, 2018)



Capacités des parcs de stationnement ouverts au public du Pays d'Aix

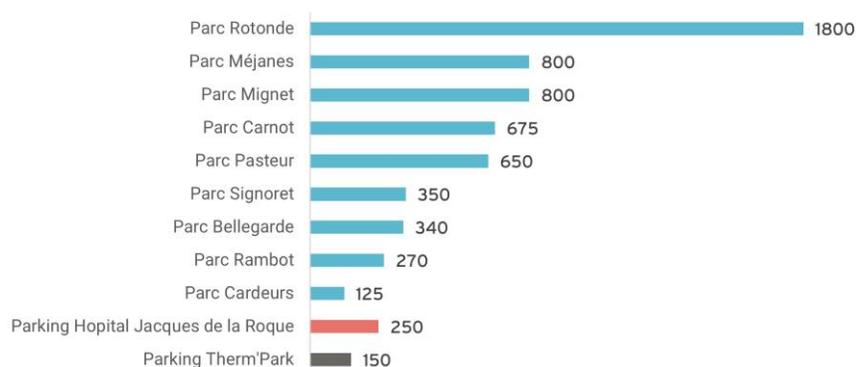
Sources : Inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation du PLU d'Aix-en-Provence 2015, SEMEPA 2022.

UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT VOLONTARISTE A AIX-EN-PROVENCE

La ville d'Aix-en-Provence a mis en place une politique de stationnement structurée permettant de mettre à profit le stationnement existant en périphérie et de diminuer celui sur voirie dans le centre-ville. En l'espace de 10 ans le nombre de places a été multiplié par 4 dans les parcs relais atteignant près de 2 800 places.

La création des 7 P+R en entrée de ville ont pour but d'accueillir les flux automobiles extérieurs. Tandis que dans la couronne urbaine le nombre de

places stationnement sur l'espace public tend à diminuer avec notamment le réaménagement des places du centre-ville, l'extension de la piétonisation progressive du centre historique, ou encore la ligne de Bus à Haut Niveau de Service. La rationalisation du nombre de places de stationnement sur voirie en centre-ville s'accompagne d'un « report naturel » sur l'offre existante (environ 6 200 places dans les parcs en ouvrage ou en enclos) soutenue par une politique tarifaire avantageuse pour les résidents notamment et un renforcement de la desserte en transport collectif.



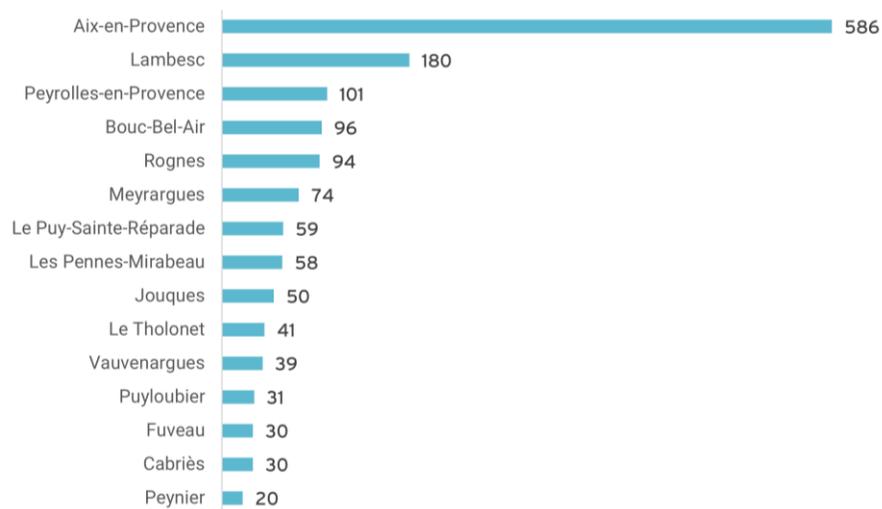
Répartition de l'offre en stationnement dans les parcs en ouvrage aixois

Sources : Inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation du PLU d'Aix-en-Provence 2015, SEMEPA 2022.

VERS UNE GENERALISATION DU STATIONNEMENT REGLEMENTE EN PAYS D'AIX

Dans les autres communes du Pays d'Aix de taille moins importante, certaines communes ont également mis en place une politique de gestion du stationnement, permettant de limiter l'espace public dédié aux voitures. Excepté la commune de Pertuis qui a recourt au stationnement payant, 22¹ communes ont fait le choix d'instaurer des "zones bleues" pour limiter les durées de stationnement autorisées. Elles ont le plus souvent été créées dans les secteurs les plus attractifs (commerces, services...) afin de lutter contre le phénomène de voitures ventouses, de favoriser une rotation régulière des véhicules et ainsi préserver les commerces présents dans les centres.

¹ Bouc Bel Air, Cabriès, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyreuil, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Rognes, Rousset, Saint-Cannat, Simiane-Collongue, Trets et Vitrolles.



De plus, plusieurs communes ont mis en place des parcs de persuasion. Ils ont vocation à offrir du stationnement gratuit en complément des zones réglementées, qui est librement accessible, à proximité des centres afin de terminer son déplacement à pied. Cette offre permet de reporter une partie du stationnement hors des centres et d'alléger la pression exercée par les véhicules dans les centres urbains.

Le Pays d'Aix dispose de 17 parcs de persuasion, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ceux-ci proposent près de 1 500 places dans 15 communes. Le nombre de places proposées varie très largement d'un parc à l'autre, oscillant entre 20 places à Peynier et plus de 300 pour le parking Carcassonne à Aix-en-Provence. Ces parcs se concentrent surtout dans les communes du nord et de l'est du Pays d'Aix et sont implantés en bordure ou en plein cœur des centres.

Le reste des communes du Pays d'Aix n'ont pas mis en place de réglementation concernant le stationnement. Beaucueil, Châteauneuf-le-Rouge, Gréasque, Meyrargues, Mimet, Peynier, Puylobier, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-

Répartition de l'offre en stationnement dans les parcs de persuasion du Pays d'Aix

Source : Pays d'Aix 2018, Photos aériennes 2018.

Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Vauvenargues et Ventabren proposent uniquement du stationnement gratuit aux usagers.

En complément des espaces de stationnement pour les véhicules motorisés, le Pays d'Aix développe son offre pour favoriser les modes actifs, notamment le vélo, ainsi que le stationnement à destination des véhicules électriques.

UNE OFFRE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES EN PLEIN DEVELOPPEMENT

En 2018, le Pays d'Aix dispose d'environ 150 bornes de recharge pour véhicules électriques dont 60% uniquement à Aix-en-Provence. Les autres bornes sont réparties dans une quinzaine de communes.

De nombreuses bornes sont néanmoins réservées à la clientèle des commerces ou aux salariés des sites sur lesquels elles sont implantées. Les communes, la Métropole AMP ainsi que les entreprises sont dans une dynamique d'expansion rapide des bornes de recharge au regard de l'accroissement du parc de véhicules électriques.

LE STATIONNEMENT VELO

L'inventaire du stationnement vélo se base sur le recensement des arceaux vélos sur la ville d'Aix-en-Provence par le biais de l'association ADAVA ainsi que sur les emplacements vélos proposés dans les relais-vélos et P+R.

En 2018, environ 300 emplacements vélos sont disponibles dans les relais-vélos et P+R, ainsi que 570 arceaux implantés sur l'espace public de la ville d'Aix, principalement concentrés dans le centre historique et le long des boulevards.